

CONTACTS

Secrétariat Pôle Prévention et Santé au Travail



04.68.77.79.84



medecine@cdg11.fr



www.cdg11.fr

Partenaire « MNT PSY » : 09 78 97 02 02

Siège à Carcassonne

85 Avenue Claude Bernard

CS 60050

11 890 Carcassonne Cedex

Du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h

Antenne de Narbonne

IN'ESS

Entrée côté parking intérieur

21, rue du Verdoble

11 100 Narbonne

Du lundi au jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 9h-12h30 / 13h30-16h



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

*Au coeur
des Territoires !*



préserver
conseil
sécuriser
santé au travail
autorité territoriale
anticiper
agent
prévention
qualité de vie au travail
risques
solutions
écoute
sensibiliser
soutien
accompagner

« Prévention et santé au travail »

Le CDG 11 s'engage

Le service public attendu par nos concitoyens ne peut être rendu que si les agents publics sont aussi bien dans leur tête que dans leur corps. Pour ce faire, notre mission au Centre de gestion est d'accompagner les collectivités et les établissements publics vers une vraie politique préventive sur le milieu du travail.

Notre fonction de conseil et nos réponses personnalisées doivent contribuer à impulser une culture au travail qui intègre la Santé au Travail et la Qualité de Vie comme des leviers de performance et de bien-être.

Par notre capacité à nous adapter et à évoluer, nous pouvons agir sur les changements en cours avec, par exemple, l'arrivée de l'intelligence artificielle et la digitalisation.

L'approche de la valorisation de la Prévention et Santé au travail est un domaine qui intéresse l'ensemble des collectivités publiques sans exclusive.

Nous renforçons notre action à Carcassonne et à Narbonne où nous répondons à l'une de nos préoccupations : l'équité pour nos collectivités et pour nos agents.



Serge BRUNEL

Président du CDG11

Service de Médecine Professionnelle et Préventive

Le service de médecine professionnelle et préventive se prononce sur la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé. Il est aussi à la disposition des autorités territoriales pour accompagner les mesures de nature à améliorer ces conditions de travail, la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

- Actions de prévention en milieu professionnel,
- Suivi individuel (visite d'embauche, visites périodiques, surveillance médicale particulière).

Équipe pluridisciplinaire :

- Médecins de prévention,
- Infirmières en santé au travail,
- Assistantes,
- Conseillers en santé et sécurité du travail (ergonomie, étude de poste, aménagement de poste de travail...),
- Ressources transversales : ergonome, psychologue du travail, Mécénat « MNT PSY » (accompagnement social...).

Objectifs

Éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Missions Générales :

- Conseil employeur/agent,
- Amélioration des conditions de travail,
- Maintien dans l'emploi,
- Prévention de la désinsertion professionnelle ?
- Surveillance et suivi médical.

Service de Prévention des risques professionnels

Soucieux d'accompagner l'autorité territoriale dans sa démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, les préventeurs du service «Prévention des Risques Professionnels» proposent :

- Conseils et assistance dans la mise en œuvre du Document Unique,
- Mise à disposition d'outils de travail, d'informations et de documents,
- Interventions sur le terrain avec diagnostics, étude de poste, métrologie,
- Sensibilisation des acteurs avec le réseau des assistants et conseillers de prévention.

Objectifs :

- Prévenir tout dommage causé à la santé par les conditions de travail,
- Protéger les agents contre les risques professionnels,
- Promouvoir et maintenir le bien-être physique, mental et social des agents.

A consulter sur la plaquette de tarification de nos missions. Pour plus d'informations, n'hésitez-pas à contacter le service.